Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20261102-2026_131-DE

brocéliande communauté

Brocéliande Communauté
1 rue des Korrigans
35380 PLÉLAN-LE-GRAND
02.99.06.84.45
www.cc-broceliande.bzh

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire

Séance du 02 novembre 2026

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

BROCÉLIANDE COMMUNAUTÉ

N°2026-131

En exercice : 27
Présents (P) : 24
Excusés (E) : 2
Pouvoirs : 1
Nombre de votes : 25

L'an deux mil vingt-six, le 02 novembre, les conseillers communautaires se sont réunis salle Ozégane à Plélan-le-Grand sur convocation du Président, Monsieur Roland HERCOUËT en date du 23 octobre 2026.

Conseillers en exercice : Annick AUBIN (P), Charléric BANCHEREAU (P), Gérard BERRÉE (P), Sophie BLEJEAN (P), Dominique BOISSEL (P), Christophe CHEVALIER (P), Fleur DE LAUNAY (E), Emilie DEGHAYE (E – A donné pouvoir à Annick AUBIN), Claire DESMARS (P), Stéphanie DUMAND (P), Laurent DUMERCY (P), Laëtitia ELIE (P), Florence FRETAY (P), Audrey GRUEL (P), Roland HERCOUËT (P), Casimir LECHEVALIER (P), Alain LEFEUVRE (P), Sylvie LEROY (P), Pascal MOISAN (P) Ange PRIOUL (P), Julien QUERBOUËT (P), Michèle RAULLINE (P), Ronan RIOU (P), Catherine ROBIN (P), Olivier ROPERT (P), Eric VALLET (E), Eva WARNS (P)

Secrétaire de séance : Christophe CHEVALIER

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE BROCELIANDE
DESIGNATION DE DELEGUES AU SEIN DE LA COMMISSION SANTE/AUTONOMIE

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20261102-2026_131-DE

Vu *le Code général des collectivités territoriales*
Vu *les statuts de la Communauté de communes*
Vu *les statuts et les modalités de fonctionnement du Pays de Brocéliande*
Considérant *la nécessité d'assurer la représentation de la Communauté de communes au sein de la Commission Santé et Services du Pays de Brocéliande*

Monsieur le Président rappelle que le Pays de Brocéliande s'appuie sur plusieurs commissions thématiques associant les élus des collectivités membres afin de conduire les réflexions et les actions engagées à l'échelle du territoire.

Il rappelle ensuite que le Pays de Brocéliande porte le Contrat Local de Santé (CLS) du Pays de Brocéliande, dispositif partenarial conclu notamment entre l'Agence régionale de santé Bretagne, les collectivités territoriales et les partenaires institutionnels.

La Commission Santé/Autonomie constitue l'instance en charge de faciliter la mise en œuvre opérationnelle du CLS, d'assurer la coordination des actions déployées sur l'ensemble du territoire, apporter une contribution réciproque aux actions portées par les communes, EPCI et Pays de Brocéliande...

Chaque Communauté doit y être représentée par au moins un élu.

Il est précisé qu'un siège est également attribué aux CCAS des pôles de centralité du Pays de Brocéliande, à savoir Bréal-sous-Montfort et Plélan-le-Grand pour ce qui concerne Brocéliande Communauté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil décident :
- De PROCEDER à un vote à main levée,
- de DESIGNER Casimir LECHEVALIER et Ronan RIOU pour représenter Brocéliande Communauté au sein de la commission santé/autonomie

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Le 03 novembre 2026,
Pour extrait conforme,
Le Président
Roland HERCOUËT